

Annexe à la circulaire AFG n°1125 du 21 février 2006

Tableau comparatif des règles de quorum
applicables aux assemblées de SICAV
Avant-Après la loi « BRETON ».

	AGE		AGO		ASSEMBLEES SPECIALES	
	Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
1ère convocation	1/3	1/4	Néant	Néant	1/2	1/3
2ème convocation	Néant	Néant	Néant	Néant	1/4	1/5